

# Réunion du Conseil Municipal du Mercredi 26 septembre 2018

Présents : 15/18 élus

Excusés : Valérie Le Bideau, Robert Gonod, Antonio Corsetti

Assistait à titre consultatif : Isabelle Levet, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Jocelyne Serrano

Valérie Le Bideau donne pouvoir à Guy Servet pour voter les délibérations prises au cours de la séance.

Ordre du jour :

## **I Délibérations :**

1/ Dissolution du syndicat des eaux de la région Saint Jeannaise

2/ Création de poste (Directeur des Services)

3/ Désignation délégué CLH (Comité Local de l'Habitat)

4/ Décision modificative assainissement (créances impayées)

Délibération modificative – Reprise transfert du résultat investissement (Assainissement)

5/ Choix du bureau de contrôle projet bibliothèque : APAVE 3 480 € TTC – ALPES CONTROLE 6 600 € TTC

6/ Changement de grade pour 4 agents (création de postes)

7/ Contrat d'adressage (Fibre Optique)

8/ Changement de locataire (logement du Mollard)

9/ Contrat statutaire assurance du personnel

## **II Questions diverses :**

-Protection des données RGPD

-FPIC 2018 : 18 196 €

-Rachat emplacement antenne 30 500 € ou 44 330 € sur 5 ans soit 4 030 € sur 11 versements

-Travaux piste forestière (marché)

-Licence SARL MTG

-Vente parcelles bois n°25 et n°26 (résineux)

-Point sur les finances 2018

Début de la séance : 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du vendredi 24 août 2018 par les membres du Conseil Municipal.

## **I Délibérations :**

1/ Dissolution du syndicat des eaux de la région Saint Jeannaise :

Concernant la liquidation du syndicat des eaux de l'ex région Saint Jeannaise, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'acter cette formalité. A noter que Bièvre Isère Communauté a pris la compétence eau

potable aux communes membres de l'ancienne Communauté de Communes de la région Saint Jeannaise au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la dissolution du syndicat des eaux de la région Saint Jeannaise et autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à donner suite à ce dossier via la rédaction de procès-verbaux, notamment en transférant en totalité le résultat d'investissement à Bièvre Isère Communauté, ainsi que le résultat de fonctionnement après avoir déduit les créances dues.

#### 2/ Création de poste (Directeur Général des Services) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial, cadre A, filière administrative, pour la bonne gestion des dossiers, le suivi de la carrière des agents, de leur formation... La personne recrutée aura la fonction de Directeur Général des Services et occupera un poste à temps complet au sein de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Suite à l'exposé de monsieur le Maire, et après s'être concertés, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité, la création d'un emploi de Directeur Général des Services.

#### 3/ Désignation délégué CLH (Comité Local de l'Habitat) :

Il s'agit de nommer un élu qui sera le représentant de la commune au CLH de Bièvre Isère Communauté. Le 03 avril 2018, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'harmonisation et la mise à jour de la gestion des demandes de logement social sur le territoire et demande à chaque commune de nommer son représentant au CLH (traitement, positionnement, présentation des dossiers ...)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la nomination de Jocelyne Serrano en tant que représentante de la commune au CLH de Bièvre Isère Communauté.

#### 4/ Décision modificative assainissement (créances impayées) :

-Il s'agit d'un jeu d'écriture qui permet de voter des crédits supplémentaires au budget communal 2018 afin d'équilibrer certains chapitres.

En fonctionnement recettes – excédent antérieur reporté en fonctionnement – augmentation des crédits au 002 = 63 582.06 €.

En fonctionnement dépenses – titres annulés (exercice antérieur) – augmentation des crédits au 673/67 = 12 700.42 €

En fonctionnement dépenses – autres charges exceptionnelles – augmentation des crédits au 678/67 = 50 881.64 €, soit 63 582.06 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les crédits supplémentaires exposés par monsieur le Maire.

-Il s'agit d'un jeu d'écriture qui permet d'effectuer des virements de crédits sur l'exercice 2018 via une décision modificative :

En investissement recettes – solde d'exécution d'investissement reporté – diminution sur crédits déjà alloués au 001/001 = 10 734.49 €

En investissement recettes – excédent de fonctionnement – augmentation des crédits au 1068/10 = 10 734.49 €

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les virements de crédits exposés par monsieur le Maire.

5/ Choix du bureau de contrôle pour le projet de la bibliothèque : APAVE 3 480 € TTC – ALPES CONTROLE 6 600 € TTC :

Les nouvelles normes d'accessibilité imposent le déplacement de l'actuelle bibliothèque dans le bâtiment communal adjacent à la mairie. Sur les conseils de Daniel Ruet, architecte, le Conseil Municipal a dû choisir un bureau de contrôle technique pour la bonne réalisation de la future bibliothèque. Deux entreprises se sont proposées pour accomplir cette mission :

- APAVE (l'Isle d'Abeau) pour un montant de 2 900 € HT
- ALPES CONTROLE (Moirans) pour un montant de 5 200 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de missionner l'entreprise APAVE en tant que bureau de contrôle technique de la future bibliothèque.

6/ Changement de grade pour 4 agents (créations de postes) :

Il s'agit de différentes créations de poste pour 4 agents communaux par avancement de grade, vu leur ancienneté via le CDG (Centre de Gestion).

Proposition d'avancement de grade d'un agent au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>o</sup> classe des écoles maternelles

Proposition d'avancement de grade d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>o</sup> classe

Proposition d'avancement de grade d'un agent au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>o</sup> classe

Proposition d'avancement de grade d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>o</sup> classe.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ces différents postes pour les agents concernés ceci à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

7/ Contrat d'adressage (fibre optique – projet piloté par le Département Isère THD) :

Pour le déploiement de la fibre optique sur la commune, toutes les habitations doivent être numérotées. Nous devons par conséquent signer une convention avec la poste afin qu'un plan d'adressage soit réalisé. Le devis de la poste s'élève à 3 600 €.

Après s'être concertés, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention avec la poste pour la réalisation du plan d'adressage, moyennant la somme de 3 600 €

8/ Changement de locataire (logement école du Mollard) :

Départ de la famille Lefrancq Dimitri le 28 juin 2018 de l'appartement qu'elle occupait à l'ancienne école du Mollard, situé chemin de la Laiterie.

Appartement d'une superficie de 76 m<sup>2</sup> – loyer mensuel 428.33 € + 100 € de provision sur charges – caution correspondante à un mois de loyer réclamée à l'entrée de la personne dans l'appartement.

Après délibération, le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité la candidature de madame Gorin Murielle et autorise, à l'unanimité monsieur le Maire à établir le bail de location à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

9/ Contrat statutaire assurance du personnel :

Suite au contrat groupe assurance statutaire mis en place par le CDG38 via la délibération du 20 novembre 2015, avec la compagnie GROUPAMA par le biais du courtier GRAS SAVOYE pour la période 2016-2019 – Hausse tarifaire prévue pour 2019. Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales et un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge à la retraite ont été constatés. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques. Par

conséquent, la compagnie GROUPAMA, assureur de notre contrat groupe a signalé au CDG38 son souhait de revoir sa tarification pour 2019 comme suit :

Rappel : Années 2016 à 2018 =

6.23 % pour les agents affiliés à la CNRACL et 0.98 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

**Année 2019 =**

**6.73 % pour les agents affiliés à la CNRACL et 1.07 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la révision des taux de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 concernant l'assurance statutaire du personnel mise en place par le CDG38.

## **II Questions diverses :**

-Protection des données RGPD :

**RGPD = Règlement Général sur la Protection des Données**

Le non respect du RGPD = risque élevé d'atteinte aux droits et libertés des personnes.

Les données à caractère personnel sont définies comme toutes informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Le RGPD = la finalité d'un tel règlement est de protéger les citoyens européens contre les utilisations malveillantes de leurs données à caractère personnel. La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire expose celle-ci à des sanctions pénales : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (Article 226-13 du code pénal).

-FPIC 2018 : 18 196 € seront reversés par Bièvre Isère Communauté à la commune

Le FPIC = Fonds national de péréquation des ressources

-Rachat emplacement antenne 30 500 € ou 44 330 € sur 5 ans soit 4 030 € sur 11 versements :

Le Conseil Municipal demande à revoir ce point ultérieurement car le sujet demande réflexion.

- Travaux piste forestière (marché) :

L'ONF est le maître d'œuvre – Tous les documents ont été reçus pour le lancement du marché «Amélioration desserte Tramolé»

Réalisation des travaux entre avril et juin 2019

-Licence SARL MTG :

Dilemme = licence transférable donc elle peut «partir» de Châtonnay.

La date de la vente aux enchères n'est pas encore fixée.

La vente aux enchères se fera sur place «Zone Palace»

Achat communal ?

-Vente parcelles bois n°25 et n°26 (résineux) :

Bois débardé

1<sup>ère</sup> fois que l'on exploite, trie (ce qui nous permet de vendre plus cher) ... avec l'aide de l'ONF

536 m3 de bois d'œuvre

109 palettes

294 m3 de bois énergie

-Finances au 8<sup>ème</sup> mois de l'année :

Estimations en dépenses et en recettes correctes et respectées avec, à priori un excédent de clôture pour l'exercice 2018.

-Michel Buisson relance l'opération «Nettoyons la nature».

Aspect pédagogique – sensibilisation des enfants – respect et observation de la nature

Informé le nouveau directeur de cette action – accompagnement des enfants impératif

-Annick Chevalier – recrutement d'un animateur pour les prédélinquants (12 – 25 ans), pour les jeunes livrés à eux même – 2 heures/semaine – le vendredi soir de 17h à 19h salle de la cure – financement Bièvre Isère Communauté  
«fédérer les jeunes»

-Nicole Tourral – 11 novembre centenaire de l'armistice – défilé à Saint Jean de Bournay – repas menu 16 € réservation avant le 31 octobre.

-Albert Levet – vacances de la Toussaint, réfection place Miribel par l'entreprise Cumin.

- ETS Philippe changement du four de la cantine + gazinière salle polyvalente

-Jean Michel Nogueras – réunion publique PLUI le 03/10 à Meyrieu les Etangs 19h00

Le 06/11/2018 arrêt du document d'urbanisme

En mars 2019 phase d'enquête publique – analyse des avis ...

En octobre 2019 approbation du PLUI (final)

Ce dernier se propose de présenter lors d'une prochaine séance le zonage.

Fin de la séance : 22h25